

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 39473 B1** (51) Cl. internationale : **E04F 15/02; E04F 13/08**

(43) Date de publication :  
**30.09.2020**

---

(21) N° Dépôt :  
**39473**

(22) Date de Dépôt :  
**19.03.2015**

(30) Données de Priorité :  
**21.03.2014 FR 1452398**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/FR2015/050685 19.03.2015**

(71) Demandeur(s) :  
**Architecture Du Bois, 11 Rue de l'Artisanat 67350 Niedermodern (FR)**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP 15725700.7

(72) Inventeur(s) :  
**ANDRES, Wilfried ; JUNG, Eric**

(74) Mandataire :  
**CABINET CHARDY - PATENTMARK**

---

(54) Titre : **SYSTÈME DE FIXATION DE LATTES POUR FORMER UN SOL OU UN PLANCHER REHAUSSÉ**

(57) Abrégé : L'invention concerne un système de fixation démontable de lattes (1) juxtaposées pour former un plancher par exemple de terrasse, comportant des attaches (3) disposées en rangées sur des supports de type sol plan ou structure à solives ou lambourdes (20) orientées perpendiculairement à l'axe desdites lattes (1), lesdites attaches (3) comportant des moyens de fixation aux lattes (1). Ce système est caractérisé en ce qu'il comporte une pluralité de profilés (2) imperméables disposés parallèlement pour un sol plan, ou à raison d'un profilé (2) imperméable pour chaque support (20) de type solive ou lambourde et couvrant alors la surface supérieure dudit support (20), des moyens de solidarisation amovibles et des moyens de positionnement étant prévus sur le profilé (2) et sur les attaches (3) constituées en un matériau flexible élastique, lesdits moyens de positionnement permettant un jeu dans la direction de l'axe du profilé (2).

## REVENDEICATIONS

1. Système de fixation démontable de lattes (1) juxtaposées pour former un plancher par exemple de terrasse, comportant des attaches (3) disposées en rangées sur des supports de type sol plan ou structure à solives ou lambourdes (20) orientées perpendiculairement à l'axe desdites lattes (1), lesdites attaches (3) comportant une semelle (4) munie de moyens de fixation aux lattes (1),
- 5 ledit système comportant une pluralité de profilés (2) imperméables disposés parallèlement pour un sol plan, ou à raison d'un profilé (2) imperméable pour chaque support (20) de type solive ou lambourde et couvrant alors la surface supérieure dudit support (20), caractérisé en ce que la semelle (4), destinée à venir en appui contre une partie supérieure du profilé (2), comporte des moyens de solidarisation amovibles au profilé (2) comportant au moins deux pattes (10) formant crochet (11) dépassant de la semelle (4) et qui se clipsent dans des glissières latérales (22, 23) de chaque profilé (2) et des moyens de positionnement sur le profilé (2) constitués d'au moins deux plots (13) dépassant de la semelle (4) et s'insérant dans des trous de positionnement (24) dans la surface supérieure du profilé (2), les attaches (3) étant constituées en un matériau flexible élastique de sorte que lesdits plots (13) reliés à la semelle (4) permettent un jeu dans la direction de l'axe du profilé (2).
- 10
- 15
- 20
2. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon la revendication précédente, caractérisé en ce que chaque profilé (2) comporte deux glissières latérales (22, 23) conformées pour coopérer avec deux pattes (10) formant crochet dépassant de la surface inférieure de la semelle (4) de chaque attache (3) au voisinage de ses extrémités longitudinales, qui se clipsent élastiquement dans lesdites glissières (22, 23) lorsque ladite semelle (4) repose sur la surface supérieure du profilé (2).
- 25
3. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon la revendication précédente, caractérisé en ce que lesdites pattes (10) s'étendent à partir de traverses (9) reliant les bords d'ouvertures (8) d'allure rectangulaire
- 30

pratiquées dans la semelle (4), lesdites traverses (9) étant orientées selon l'axe du profilé (2).

4. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon la revendication précédente, caractérisé en ce que lesdites pattes (10) comportent, sur leur face opposée à celle dotée au niveau de l'extrémité libre d'un profil en saillie constituant le crochet (11), une ailette (15) dont le profil inférieur dépasse de la semelle (4) et comprend une découpe (16) d'allure rectangulaire.

5. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de positionnement comportent deux plots (13) dépassant de la surface inférieure de la semelle (4), prévus pour s'insérer dans des trous (24) de positionnement prévus dans la surface supérieure du profilé (2), lesdits plots (13) étant situés de part et d'autre de deux plans médians de l'attache (3) respectivement longitudinal et transversal.

6. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisé en ce que les plots (13) sont au nombre de deux, chacun relié par une languette (14) à un premier bord d'une ouverture (8) de la semelle qui est d'une part d'allure parallèle à l'axe du profilé (2) et d'autre part proximal d'un plan médian transversal de l'attache (3), chaque plot (13) étant placé au voisinage d'un second bord de l'ouverture (8) d'allure perpendiculaire au premier bord.

7. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon l'une des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la surface supérieure du profilé (2) comporte un rail central (17) plan sur lequel reposent les attaches (3), surmontant deux portions planes latérales placées à une distance de la surface supérieure du rail (2) au moins égale à la saillie des pattes (10) et ailettes (15) à partir de la surface inférieure de la semelle (4).

8. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le profilé (2) est muni, dans une direction transversale, de retours aptes à couvrir une partie des faces verticales des supports (20).

- 5 9. Système de fixation de lattes juxtaposées selon l'une des revendications 7 et 8, caractérisé en ce qu'une gorge axiale centrale (18) de section sensiblement rectangulaire est pratiquée dans la surface supérieure du rail central (17), ladite gorge (18) étant munie sur ses parois en regard d'allure verticale d'un filetage linéaire orienté parallèlement à la surface du profilé (2).
- 10 10. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé en ce que le rail central (17) du profilé (2) comporte, de part et d'autre de la gorge centrale (18), deux gorges latérales (19, 21) de section d'allure rectangulaire de largeur au moins égale au diamètre des plots (13), dont l'ouverture supérieure est partiellement refermée par des rebords rentrants séparés par une fente, dans lesquels sont pratiqués des orifices (24) de positionnement des plots (13).
- 15 11. Système de fixation de lattes (1) juxtaposées selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les attaches (3) comprennent un orifice (12) traversant centré, dans une direction transversale du profilé (2), par rapport à ladite gorge.